
**Nombre de membres
en exercice: 17**

Présents : 13

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 26 mars 2015

L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD

Excuses:

Absents: Camille LECAT, Alain VENTURA,

Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: Sentiers de randonnée : Modification sentier n°10 Tras Lou Serre - 2015_016

Vu les statuts de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère et notamment la compétence "Aménagement et entretien des chemins de randonnée du territoire communautaire inclus dans le topoguide",

Vu l'arrêté municipal du 3 mars 2015 ouvrant une enquête publique de classement/déclassement de voirie sur la commune de St-Andéol de Clerguemort,

Vu le projet de déclassement de la voie communale n°13 de Saint-Andéol de Clerguemort, suiAlain VENTURA, te à un classement irrégulier intervenu en 1988 du chemin privé du Lauzas dans le domaine public communal sans que l'emprise foncière ne soit acquise,

Considérant que le sentier n°10 de Tras Lou Serre emprunte ce chemin privé classé irrégulièrement,

Considérant que le sentier n°10 Tras Lou Serre emprunte également sur la commune de St-Frézal de Ventalon entre le Lauzas et la route de Penens une section privée non conventionnée,

Considérant qu'il existe un itinéraire de substitution Pré Neuf/Samson/Loubreyrou/Penens, en totalité sur emprise communale ou conventionnée,

Considérant que cet itinéraire est déjà ouvert et praticable,

Considérant que l'itinéraire de substitution emprunte entre le Samson et Loubreyrou une section agréable pour la randonnée familiale du fait de son ouverture sur la vallée du Dourdon,

Considérant que l'itinéraire de substitution permet à Loubreyrou (St-Frézal de Ventalon) d'être raccordé au sentier de la liberté Temple Collet de Dèze / Champdomergue / Le Cros / Espinas / Castagnols /La Planche / Vialas / Nojaret / Col de Montclar / Tourevès / Genolhac édité par l'association du Céfédé à la ligne Verte,

Considérant que cela permettra de valoriser le Temple rond de Lézinier qui est un élément majeur du patrimoine protestant de la région,

Considérant que l'augmentation nette du linéaire du tracé est faible au regard du total du sentier (environ +0.8 km sur environ sur 16 km soit environ +5%),

Considérant la demande de Mme Coudert auprès du Conseil communautaire en septembre 2013,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE de supprimer sur le sentier de Tras Lou Serre la section balisée, partant sur la commune de St-Andéol de Clerguemort du Temple de Lézinier, passant au Lignarès, au Lauzas, franchissant le Dourdon, puis sur la commune de St-Frézal de Ventalon remontant jusqu'à la voie communale entre Penens Bas et Penens Haut.

DECIDE de créer un nouvel itinéraire balisé partant du Temple de Lézinier, rejoignant le carrefour de Lézinier, puis le Pré Neuf puis le Samson, par le chemin rural existant, traversant le Dourdon au niveau du Samson pour rejoindre sur la commune de St-Frézal le chemin rural menant à Loubreyrou, puis rejoignant

la voie communale entre Pénens Haut et Penens Bas, par le chemin convention entre la CCCML et le GF du Lignier.

DECIDE de déplacer les balises existantes et de commander les balises manquantes,

INFORME l'office du Tourisme, les éditions Chamina, le Parc national des Cévennes, ainsi que le Conseil Départemental de la Lozère de ce changement, afin qu'il soit pris en considération dans les pochettes sentiers.

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 03/04/2015

et publication du 03/04/2015

Nombre de membres

en exercice: 17

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 26 mars 2015

L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD

Excuses:

Absents: Alain VENTURA,

Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: Transport à la demande : Conditions d'utilisation - 2015 017

Vu les statuts de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère et notamment la compétence optionnelle "Transport à la demande",

Vu la délibération du 26 janvier 2011 délégrant la compétence du transport à la demande au Sivom des Sources du Tarn,

Vu la délibération 47-2013 retirant la délégation du service TAD au Sivom des Sources du Tarn,

Vu la délibération 2014-137 créant une commission de transport à la demande,

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère est à nouveau gestionnaire du service de transport à la demande (TAD) depuis le 1^{er} septembre 2014. Afin d'organiser la mise en œuvre de la politique exercée en la matière et d'harmoniser les usages, la commission de travail du TAD réunie le 26 février 2015 a décidé de la révision des conditions d'utilisation et suivi de ce service.

Alain JAFFARD, Vice-président présente les tableaux synthétisant l'utilisation du service. Ils décrivent le principe de fonctionnement, les publics concernés ainsi que les modalités de suivi du service fait en lien avec les prestataires.

Le financement de ce service reste inchangé:

- L'utilisateur s'acquitte de 30% du montant de la course
- La CCCML s'acquitte auprès du transporteur des 70% du montant restant de la course.
 - Par convention de partenariat, le département de la Lozère subventionne la CCCML à hauteur de 35% du montant de la course dans la limite plafond de 1 242€ annuel.
 - Les communes membres remboursent la différence du coût du service à la CCCML.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APPROUVE la révision des conditions d'utilisation et de suivi du service du transport à la demande tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 03/04/2015

et publication du 03/04/2015

	Séance du 26 mars 2015
Nombre de membres en exercice: 17	L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 15	Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU
Votants : 12	Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD
Pour : 12	Excuses:
Contre : 0	Absents: Alain VENTURA,
Abstentions : 0	Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: Enfance et Jeunesse : Modification délibération du 26/01/2011 - 2015_018

Vu la délibération du 26/09/2012 relative au contrat enfance jeunesse - convention d'objectifs et de partenariats pour la gestion et le fonctionnement des structures d'accueil enfance et jeunesse sur les territoires de la Cévenne des Hauts Gardons et du Mont Lozère,

Vu la délibération du 26/09/2012 créant un comité de pilotage dans le cadre de la convention d'objectifs et de partenariat passée entre la communauté de communes « de la Cévenne des Hauts Gardons », la communauté de communes « des Cévennes au Mont Lozère » et l'association « Trait d'Union » ,

Le Président rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 26 janvier 2011, le conseil communautaire a décidé de verser annuellement une subvention de 2 500 € pour le compte des communes membres.

Toutefois, la multiplication des modes de financement de la CCCML à l'Ass. Trait d'Union génère un manque de transparence du financement de ce service. De plus, la CCSS ne tient compte que de la participation (hors subvention) de la CCCML et considère ainsi un manque de financement de la collectivité pouvant engager une minoration de sa participation au contrat enfance et jeunesse.

Le Président propose au conseil communautaire d'arrêter le versement de cette subvention à l'Ass. Trait d'Union à compter de l'exercice 2015.

Considérant la décision à prendre et l'engagement qu'ils peuvent avoir avec l'Association Trait d'Union, Jean Pierre ALLIER - Président, Camille LECAT - 1^{er} Vice-président, Alain JAFFARD - 2^{ème} Vice-président et Stéphan MAURIN - délégué communautaire, ne prennent pas part au vote qui suit.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **DECIDE** d'arrêter à compter de l'exercice 2015 le versement, à l'Ass. Trait d'Union, de la subvention de 2 500 € indiquée dans la délibération du 26/01/2011 .

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 03/04/2015

et publication du 03/04/2015

	Séance du 26 mars 2015
Nombre de membres en exercice: 17	L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 14	Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU
Votants : 16	Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD
Pour : 16	Excuses:
Contre : 0	Absents: Alain VENTURA,
Abstentions : 0	Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: Compte de gestion 2014 : CCCML - 2015 019

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALLIER Jean Pierre

Après s'être fait présenter le Budget Principal de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 03/04/2015

et publication du 03/04/2015

	Séance du 26 mars 2015
Nombre de membres en exercice: 17	L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 14	Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU
Votants : 16	Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD
Pour : 16	Excuses:
Contre : 0	Absents: Alain VENTURA,
Abstentions : 0	Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: Compte de gestion 2014 : Maison de Marie - 2015_020

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALLIER Jean Pierre

Après s'être fait présenter le budget annexe La Maison de Marie pour l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget annexe La Maison de Marie pour l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 03/04/2015

et publication du 03/04/2015

	Séance du 26 mars 2015
Nombre de membres en exercice: 17	L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 14	Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU
Votants : 16	Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD
Pour : 16	Excuses:
Contre : 0	Absents: Alain VENTURA,
Abstentions : 0	Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: Compte de gestion 2014 : ZAE de Masméjean - 2015 021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALLIER Jean Pierre

Après s'être fait présenter le budget annexe ZAE de Masméjean pour l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget annexe ZAE de Masméjean pour l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 03/04/2015

et publication du 03/04/2015

**Nombre de membres
en exercice: 17**

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 26 mars 2015

L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD

Excuses:

Absents: Alain VENTURA,

Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: Compte de gestion 2014 : La Cure - 2015 022

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALLIER Jean Pierre

Après s'être fait présenter le budget annexe Logement la Cure - Pont de Montvert pour l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget annexe La Cure pour l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 03/04/2015

et publication du 03/04/2015

Séance du 26 mars 2015	
Nombre de membres en exercice: 17	L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 14	Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU
Votants : 16	Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD
Pour : 16	Excuses:
Contre : 0	Absents: Alain VENTURA,
Abstentions : 0	Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: Compte de gestion 2014 : Enfance et Jeunesse - 2015 023

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALLIER Jean Pierre

Après s'être fait présenter le budget annexe Enfance & Jeunesse de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget annexe Enfance & Jeunesse de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 03/04/2015

et publication du 03/04/2015

Nombre de membres en exercice: 17		Séance du 26 mars 2015
Présents : 14		L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de
Votants : 15		Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU
Pour : 15		Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD
Contre : 0		Excuses:
Abstentions : 0		Absents: Alain VENTURA, Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: Compte Administratif 2014 : CCCML - 2015 024

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence(1) de ALLIER Jean Pierre

délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2014 dressé par ALLIER Jean Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	./.	42 140.72	./.	26 606.24	./.	68 746.96
Opérations exercice	248 010.29	243 476.36	685 766.18	168 873.64	933 776.47	412 350.00
Total	248 010.29	285 617.08	685 766.18	195 479.88	933 776.47	481 096.96
Résultat de clôture	./.	37 606.79	490 286.30	./.	452 679.51	./.

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

(1) Considérant la décision à prendre, le Président, sorti de la salle, ne participe pas au vote.

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 03/04/2015

et publication du 03/04/2015

Nombre de membres en exercice: 17	Séance du 26 mars 2015
Présents : 14	L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de
Votants : 15	Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU
Pour : 15	Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD
Contre : 0	Excuses:
Abstentions : 0	Absents: Alain VENTURA, Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: Compte administratif 2014 : Maison de Marie - 2015 025

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence(1) de ALLIER Jean Pierre

délibérant sur le compte administratif du budget annexe Maison de Marie, de l'exercice 2014 dressé par ALLIER Jean Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	./.	./.	6 848.23	./.	6 848.23	./.
Opérations exercice	1 559.54	1 559.54	50 566.29	70 096.97	52 125.83	71 656.51
Total	1 559.54	1 559.54	57 414.52	70 096.97	58 974.06	71 656.51
Résultat de clôture	./.	./.	./.	12 682.45	./.	12 682.45

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

(1) Considérant la décision à prendre, le Président, sorti de la salle, ne participe pas au vote.

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 03/04/2015

et publication du 03/04/2015

Nombre de membres en exercice: 17		Séance du 26 mars 2015	
Présents : 14		L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de	
Votants : 15		Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU	
Pour : 15		Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD	
Contre : 0		Excuses:	
Abstentions : 0		Absents: Alain VENTURA,	
		Secrétaire de séance: Jacques HUGON	

Objet: Compte administratif 2014 : ZAE de Masméjean - 2015 026

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence(1) de ALLIER Jean Pierre

délibérant sur le compte administratif du budget annexe ZAE de Masméjean, de l'exercice 2014 dressé par ALLIER Jean Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	./.	42 600.00	15 219.35	./.	15 219.35	42 600.00
Opérations exercice	74 720.85	87 103.35	74 720.85	15 219.35	149 441.70	102 322.70
Total	74 720.85	129 703.35	89 940.20	15 219.35	164 661.05	144 922.70
Résultat de clôture	./.	54 982.50	74 720.85	./.	19 738.35	./.

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

(1) Considérant la décision à prendre, le Président, sorti de la salle, ne participe pas au vote.

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 03/04/2015

et publication du 03/04/2015

**Nombre de membres
en exercice: 17**

Présents : 14

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 26 mars 2015

L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD

Excuses:

Absents: Alain VENTURA,

Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: Compte administratif 2014 : La Cure - 2015 027

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence(1) de ALLIER Jean Pierre

délibérant sur le compte administratif du budget annexe La Cure, de l'exercice 2014 dressé par ALLIER Jean Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	./.	./.	140.00	./.	140.00	./.
Opérations exercice	./.	./.	676.25	5 617.41	676.25	5 617.41
Total	./.	./.	816.25	5 617.41	816.25	5 617.41
Résultat de clôture	./.	./.	./.	4 801.16	./.	4 801.16

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

(1) Considérant la décision à prendre, le Président, sorti de la salle, ne participe pas au vote.

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 03/04/2015

et publication du 03/04/2015

**Nombre de membres
en exercice: 17**

Présents : 14

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 26 mars 2015

L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD

Excuses:

Absents: Alain VENTURA,

Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: Compte administratif 2014 : Enfance et Jeunesse - 2015 028

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence(1) de ALLIER Jean Pierre

délibérant sur le compte administratif du budget annexe Enfance et Jeunesse, de l'exercice 2014 dressé par ALLIER Jean Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	./.	./.	./.	./.	./.	./.
Opérations exercice	163 799.28	163 799.28	./.	./.	163 799.28	163 799.28
Total	163 799.28	163 799.28	./.	./.	163 799.28	163 799.28
Résultat de clôture	./.	0.00	./.	./.	./.	0.00

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

(1) Considérant la décision à prendre, le Président, sorti de la salle, ne participe pas au vote.

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 03/04/2015

et publication du 03/04/2015

Nombre de membres

en exercice: 17

Présents : 15

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 26 mars 2015

L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: Affectaion de résultat 2014 : Maison de Marie - 2015_029

Vu la délibération 2012-097 du 30/05/2012, créant le budget annexe "Maison de Marie" au 1er janvier 2012,
Vu la délibération 2014_131 du 27/11/2014, approuvant la clôture du budget annexe "Maison de Marie" au 31/12/2014,

Considérant que, dans le cadre de la clôture du budget annexe "Maison de Marie", il convient d'intégrer les résultats au compte de gestion de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **INTEGRE** au résultat du compte de gestion de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère, les sommes suivantes :

FONCTIONNEMENT	Compte 002	0.00 €
INVESTISSEMENT	Compte R001	12 682.45 €

- **AFFECTE** ces résultats au budget principal 2015 de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats de clôture exercice 2014 budget principal		37 606.79	490 286.30	
Résultats de clôture exercice 2014 budget annexe "Maison de Marie"		0.00		12 682.45
Résultats reportés au budget CCCML 2015		37 606.79	477 603.85	

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 03/04/2015

et publication du 03/04/2015

Nombre de membres

en exercice: 17

Présents : 15

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 26 mars 2015

L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: Fixation des taux des taxes directes locales 2015 - 2015_030

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de décider des taux des taxes locales,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– **FIXE** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour 2015 à 3.94 % ;

– **ETABLIT** les taux pour 2015 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation 2.50 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 3.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 46.90 %

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 03/04/2015

et publication du 03/04/2015

**Nombre de membres
en exercice: 17**

Présents : 15

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 26 mars 2015

L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: Budget primitif 2015 : CCCML - 2015_031

Après s'être fait présenter le budget primitif de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère pour l'exercice 2015,

et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– **FIXE** comme suit, les résultats des différentes sections du budget primitif de l'exercice 2015 :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	356 033.05 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 789 554.05 €

– **APPROUVE** le budget primitif de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère 2015.

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 03/04/2015

et publication du 03/04/2015

Nombre de membres

Séance du 26 mars 2015

en exercice: 17

L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 15

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: Budget primitif 2015 : ZAE de Masméjean - 2015_032

Après s'être fait présenter le budget primitif ZAE Masméjean, agrégé au budget principal de la CCCML, pour l'exercice 2015,

et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– **FIXE** comme suit, les résultats des différentes sections du budget primitif ZAE de Masméjean de l'exercice 2015 :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	168 658.89 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	128 620.85 €

– **APPROUVE** le budget primitif ZAE Masméjean 2015.

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 03/04/2015

et publication du 03/04/2015

	Séance du 26 mars 2015
Nombre de membres en exercice: 17	L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 15	Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU
Votants : 17	
Pour : 17	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: Budget primitif 2015 : Enfance et Jeunesse - 2015_033

Après s'être fait présenter le budget primitif Enfance & Jeunesse, agrégé au budget principal de la CCCML, pour l'exercice 2015,

et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– **FIXE** comme suit, les résultats des différentes sections du budget primitif Enfance & Jeunesse de l'exercice 2015 :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	227 233.91 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	0.00 €

– **APPROUVE** le budget primitif Enfance & Jeunesse 2015.

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 03/04/2015

et publication du 03/04/2015

	Séance du 26 mars 2015
Nombre de membres en exercice: 17	L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 15	Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU
Votants : 17	
Pour : 17	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: Budget primitif 2015 : La Cure - 2015_034

Après s'être fait présenter le budget primitif Logement la Cure - Pont de Montvert, agrégé au budget principal de la CCCML, pour l'exercice 2015,

et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **FIXE** comme suit, les résultats des différentes sections du budget primitif Logement la Cure - Pont de Montvert de l'exercice 2015 :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 970.00 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	383 920.00 €

- **APPROUVE** le budget primitif Logement la Cure - Pont de Montvert 2015.

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 03/04/2015

et publication du 03/04/2015

Nombre de membres

en exercice: 17

Présents : 15

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 26 mars 2015

L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: Subventions 2015 - 2015_035

Le Président informe l'assemblée que la communauté de communes a réceptionné des demandes de subvention pour 2015. Il rappelle que la CCCML, pour les années précédentes, n'accordait pas de subvention en dehors du Contrat Educatif Local, exception faite pour les projets économiquement et culturellement d'envergure pour le territoire.

Force est de constater qu'à ce jour, les demandes de subventions sont plus nombreuses et la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère ne peut pas répondre favorablement à l'ensemble des porteurs de projets.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **DECIDE**, à titre exceptionnel, d'attribuer les subventions 2015 comme suit :

Porteur du projet	Activité à financer	Subvention accordée
Association des métiers d'Arts en Cévennes	Festival "Métiers d'Art 2015"	2 000.00
Association Terre de Lien	Acquisition foncière du Salson à St Frézal de Ventalon	1 000.00
Association sur le chemin de Robert Louis Stevenson	Renforcer les actions de l'association ; Approfondissement des partenariats ; Mise en réseau des acteurs de la grande itinérance ; Adaptation aux nouvelles pratiques de la marche pour attirer et fidéliser les visiteurs	300.00
Mission Locale de Lozère	Fonctionnement 2015	300.00
Association Mont Lozère Elevage	Exposition-vente de reproducteurs	300.00
GOURRIER Florent	Projet d'installation d'un garage de réparation automobile et agricole	1 000.00
Total subventions 2015		4 900.00

- **PRECISE** que la subvention pour Florent GOURRIER est accordée car ce type d'entreprise absente du périmètre communautaire impose à la population d'important déplacements. Son implantation sur notre territoire est un réel service au public pour l'ensemble des habitants du territoire et l'activité économique (agriculteur, artisans, ...)
- **PRECISE** que ces subventions seront versées en une seule fois après le déroulement de l'action. Pour ce faire, le bénéficiaire devra, par tous les moyens à sa disposition, apporter la preuve de la réalisation de l'action proposée ci-avant.

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

**Nombre de membres
en exercice: 17**

Présents : 15

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 26 mars 2015

L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: ZAE de Masméjean : Cession lot n°2 - 2015 036BIS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 04/01/2006, autorisant l'acquisition de parcelles à Masméjean,

Vu la délibération 2011-45 du 29/06/2011, créant un comité de pilotage pour la création de la ZAE de Masméjean,

Vu la délibération 2012-100 du 30/05/2012, créant le budget annexe "ZAE de Masméjean",

Vu la délibération 2012-122 du 26/09/2012, portant approbation du cahier des charges et financement actualisé,

Vu la délibération 2012-132 du 26/10/2012, mandatant le Président pour signer le permis d'aménager,

Vu la délibération 2012-135 du 26/10/2012, approuvant le règlement intérieur de la ZAE de Masméjean,

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la commercialisation de la ZAE de Masméjean, l'entreprise "Julie Mercey" a sollicité la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère pour l'acquisition du terrain "lot n°2" d'une surface de 1 300 m².

L'entreprise "Julie Mercey" propose ses services dans les domaines du graphisme indépendant. Actuellement en couveuse d'entreprise dans le Lot et Garonne, ce porteur de projet envisage une construction à ossature bois avec un label haute qualité écologique pour son activité et son habitation principale.

Le Président rappelle qu'il y a lieu d'approuver aujourd'hui le cahier des charges de cession des terrains qui a pour but de définir les charges, obligations et droits afférents aux acquéreurs des terrains situés à l'intérieur du périmètre de la ZAE de Masméjean :

Nom de l'Acquéreur : Julie Mercey ou toute autre personne physique ou morale se substituant et qui resterait solidaire
Adresse du terrain cédé : ZAE Masméjean à Saint Maurice de Ventalon
Référence cadastrale : à détacher de la parcelle A97
Superficie de la parcelle : 1 300 m²
Nature du programme : Bureau et habitation principale
Montant de la cession : 14 300.00 € ht (11.00 € ht / m²)

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le cahier des charges de cessions de terrain concernant la cession au profit de Julie MERCEY.

Considérant la décision à prendre et son engagement sur la ZAE de Masméjean, Matthias Cornevaux - délégué communautaire, ne prend pas part au vote qui suit.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** le cahier des charges de cession des terrains de la ZAE de Masméjean annexé à la présente délibération, concernant la cession du lot n°2 d'une surface 1 300 m², à détacher de la

parcelle A97 de la ZAE de Masméjean au prix de 11 € HT / m², au profit de Julie MERCEY ou toute autre personne physique ou morale se substituant et qui resterait solidaire,

- **PRECISE** que cette parcelle est soumise au cahier des charges de cession des terrains ci-annexé, au règlement d'urbanisme et au règlement intérieur de la ZAE de Masméjean,
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents relatifs à cette vente au profit de Julie MERCEY.

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 09/04/2015

et publication du 09/04/2015

Nombre de membres en exercice: 17	Séance du 26 mars 2015
Présents : 15	L'an deux mille quinze et le vingt six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de
Votants : 16	Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU
Pour : 16	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Représentés: Frédéric FOLCHER par François FOLCHER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Jacques HUGON

Objet: ZAE de Masméjean : Cession lot n°1 - 2015_037BIS

Vu la délibération du 04/01/2006, autorisant l'acquisition de parcelles à Masméjean,
Vu la délibération 2011-45 du 29/06/2011, créant un comité de pilotage pour la création de la ZAE de Masméjean,
Vu la délibération 2012-100 du 30/05/2012, créant le budget annexe "ZAE de Masméjean",
Vu la délibération 2012-122 du 26/09/2012, portant approbation du cahier des charges et financement actualisé,
Vu la délibération 2012-132 du 26/10/2012, mandatant le Président pour signer le permis d'aménager,
Vu la délibération 2012-135 du 26/10/2012, approuvant le règlement intérieur de la ZAE de Masméjean,

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la commercialisation de la ZAE de Masméjean, l'entreprise "Matthias Cornevaux" a sollicité la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère pour l'acquisition du terrain "lot n°1" d'une surface de 1 500 m².

L'entreprise "Matthias Cornevaux" propose ses services dans les domaines des travaux paysagers et forestiers. Actuellement installés sur la commune de Cocurès - 48400, ce porteur de projet envisage son installation sur le territoire pour le développement de son activité et la construction de son habitation principale.

Ainsi, le Président demande l'autorisation au conseil communautaire de céder le lot n°1 d'une surface 1 500 m², à détacher de la parcelle A97 de la ZAE de Masméjean, à l'entreprise "Matthias Cornevaux", ou toute autre personne physique ou morale se substituant et qui resterait solidaire, au prix de 11 € HT / m², soit 13.20 € TTC /m².

Le Président rappelle qu'il y a lieu d'approuver aujourd'hui le cahier des charges de cession des terrains qui a pour but de définir les charges, obligations et droits afférents aux acquéreurs des terrains situés à l'intérieur du périmètre de la ZAE de Masméjean :

Nom de l'Acquéreur :	Matthias Cornevaux ou toute autre personne physique ou morale se substituant et qui resterait solidaire
Adresse du terrain cédé :	ZAE Masméjean à Saint Maurice de Ventalon
Référence cadastrale :	à détacher de la parcelle A97
Superficie de la parcelle :	1 500 m ²
Nature du programme :	Atelier et habitation principale
Montant de la cession :	16 500.00 € ht (11.00 € ht / m ²)

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le cahier des charges de cessions de terrain concernant la cession au profit de Matthias Cornevaux.

Considérant la décision à prendre et son engagement sur la ZAE de Masméjean, Matthias Cornevaux - délégué communautaire, ne prend pas part au vote qui suit.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** le cahier des charges de cession des terrains de la ZAE de Masméjean annexé à la présente délibération, concernant la cession du lot n°1 d'une surface 1 500 m², à détacher de la parcelle A97 de la ZAE de Masméjean au prix de 11 € HT / m, au profit de Matthias Cornevaux, ou toute autre personne physique ou morale se substituant et qui resterait solidaire,
- **PRECISE** que cette parcelle est soumise au cahier des charges de cession des terrains ci-annexé, au règlement d'urbanisme et au règlement intérieur de la ZAE de Masméjean,
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents relatifs à cette vente au profit de Matthias Cornevaux.

Ainsi fait et délibéré, le 26/03/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 09/04/2015

et publication du 09/04/2015